

APPROBATION DU PROCEZ VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2016

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille seize, le dix février, à 20 heures, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 28 janvier 2016 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i>
M. VERBRUGGHE |
| - Commune de SANNOIS | M. LEITERER
M. PORTIER |
| - Commune d'ERMONT | M. HERBEZ |

ABSENTS :

- | | |
|--------------------|-----------|
| - Commune d'ERMONT | M. HAQUIN |
|--------------------|-----------|

SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 9 décembre 2015. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 9 décembre 2015.

DELIBERATIONS

1. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LES AUDITS ENERGETIQUES DES COPROPRIETES COMPOSANT LA RESIDENCE DU CLOS D'ERMONT

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions de subvention pour la réalisation des audits énergétiques des copropriétés composant l'AFUL de la résidence Clos d'Ermont,

ATTRIBUE une subvention pour la réalisation des audits énergétiques des copropriétés composant l'AFUL de la résidence Clos d'Ermont. Le montant maximum des aides financières du Syndicat pour ces copropriétés est fixé ainsi :

-		Pour la copropriété sise
	5/7 place d'Anjou	1 500 €
-		Pour la copropriété sise
	9/11 place d'Anjou	1 500 €
-		Pour la copropriété sise
	13/15 place d'Anjou	1 500 €
-		Pour la copropriété sise
	17/19 place d'Anjou	1 500 €

AUTORISE le Président à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin et à signer tout acte relatif à cette opération.

2. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2016 du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, joint en annexe qui se présente ainsi dans les résultats :

Section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	2 595 167,18 €
Recettes	2 595 167,18 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2015 d'un montant de 2 328 467.18 € en section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	685 844,11 €
Recettes	685 844,11 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2015 d'un montant de 82 284.11 € en section d'investissement.

PRECISE que le Budget Primitif 2016 est adopté avec reprise anticipée des résultats d'un montant de 2 410 751,29 €.

La séance est levée à 20h30

Pour extrait conforme
Xavier MELKI
Président

